

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS – CONDUITE À TENIR

NOTIONS CLÉS



- Les **infections associées aux soins** sont des infections acquises dans les 48h après la prise en charge par un professionnel de santé. Parmi celles-ci, on compte **les infections nosocomiales** qui elles sont acquises en milieu hospitalier indépendamment de tout geste médical.
- Ces infections représentent environ 750000 cas et engendrent 3000 à 5000 décès chaque année en France.
- En plus d'une mortalité excessive, les infections associées aux soins peuvent :
 - provoquer des maladies plus graves
 - allonger la durée d'hospitalisation
 - entraîner des coûts élevés pour les patients et l'entourage
 - ...
- Il faut savoir que la principale source de contamination est le patient lui-même, et non l'environnement hospitalier (matériel, air, eau...) ou le personnel. Le patient est infecté par ses propres germes au cours de certains soins.
- Les infections nosocomiales sont un problème de santé publique majeur. Personnel soignant, patients et visiteurs doivent donc respecter les mesures d'hygiène et d'asepsie dictées par l'établissement.

Sources : <https://www.santepubliquefrance.fr/>
<https://insermbiblio.inist.fr/>
<http://www.cpias.fr/>
https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil

VOUS ÊTES VISITEURS ?



- Si vous êtes porteur d'une pathologie des voies respiratoires (rhume, grippe...) ou d'une autre maladie transmissible.
 - Il est préférable de **décaler votre visite** pour éviter le contact avec les patients hospitalisés.
- **Avant et après la visite, lavez-vous les mains.** Ce geste simple permet d'éviter la transmission de nombreux germes. Il vous protège des infections, mais également les patients hospitalisés. Les deux types de lavage suivants sont équivalents en termes d'hygiène :
 - Le lavage des mains avec du savon : [Hygiène des mains simple et efficace - Affiche \(sante.gouv.fr\)](#)
 - L'utilisation de solution hydroalcoolique (mise à disposition dans les établissements de soins).
- Les plantes ou les fleurs ne sont pas autorisées dans tous les services.
 - Renseignez-vous avant de les apporter. Des champignons, des bactéries peuvent être véhiculés par ce biais.

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ(E)



- Si vous devez être opéré(e), certaines règles sont à respecter dans le but de prévenir les infections :
 - la zone opératoire doit être épilée
 - une douche antiseptique doit être réalisée de façon minutieuse avant l'opération.
- Il est primordial d'effectuer ces deux opérations selon les recommandations de l'équipe médico-soignante.
- Il est important que vous évitiez de manipuler les dispositifs invasifs (cathéters, sondes, drains ou redons).
- Une bonne hygiène est essentielle pour éviter les infections. Le lavage régulier des mains et le respect des recommandations du service en ce qui concerne la douche sont essentiels.
- Si vous êtes atteint(e) d'une maladie particulièrement contagieuse ou résistante aux antibiotiques, un placement en isolement est possible. Il est capital que vous suiviez les règles du service en ce qui concerne l'isolement.

DÉCLARATION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS



Il existe un portail de signalement des événements sanitaires indésirables. C'est un système d'alerte permettant une identification et une aide pour la gestion des situations présentant un risque infectieux grave et/ou élevé.